

PRIORITE D'ACTION N° 1

Créer des partenariats solides en matière de compétences, une nécessité pour assurer la prospérité socio-économique et des systèmes souples et résilients

Cette recommandation vise à résoudre les difficultés liées à la gouvernance centralisée et au financement public des systèmes de compétences. Ces deux questions ont une incidence significative sur la pertinence et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans la région.

Les nouvelles technologies, les nouveaux modèles économiques, la numérisation, le changement climatique et la crise de la COVID-19 nécessitent des réponses rapides et flexibles de la part des systèmes d'EFP. Un système de développement des compétences agile et résilient est en mesure de s'adapter aux perturbations et de transformer les menaces en opportunités. Des partenariats efficaces et des responsabilités partagées entre les différents acteurs pourraient constituer des aspects essentiels de la solution.

1.1 Favoriser la mise en place d'un écosystème de gouvernance impliquant plusieurs niveaux et acteurs aux niveaux national, sectoriel et local

Cette priorité d'action requiert une approche globale et cohérente. Cette question urgente sera traitée en favorisant un environnement propice à un écosystème de gouvernance impliquant plusieurs niveaux et acteurs, capable d'orienter le développement des compétences pour répondre efficacement aux besoins socio-économiques réels.

Au niveau national, les autorités centrales chargées du développement des compétences devraient considérer les partenaires sociaux comme des acteurs à part entière du cycle politique, et non comme des hôtes à consulter occasionnellement sur des questions spécifiques. Les partenariats tripartites renforcent la possibilité d'atteindre un consensus sur les objectifs de développement nationaux et les moyens de les atteindre. Ces partenariats, quelle que soit leur forme, devraient assurer et garantir les orientations stratégiques et la législation et le financement connexes, ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi.

Au niveau sectoriel, les conseils sectoriels sur les compétences (CSC) dans les secteurs stratégiques pourraient être un moyen efficace d'associer directement les employeurs à l'élaboration des politiques, et de leur permettre d'exercer une influence sur ces dernières. Lorsqu'il existe des problèmes liés à l'identification des compétences et/ou à la collecte de données et de renseignements sur les compétences, ce qui est le cas dans la plupart des pays de la région, cela peut permettre au secteur privé de participer à la planification des compétences et au dialogue politique. Les CSC s'efforceront d'instaurer un système de compétences fondé sur la demande des employeurs.

Aux niveaux régional et local, il devient urgent de renforcer l'autonomie des établissements et leur intégration dans leur environnement afin de répondre à divers problèmes et changements. En l'absence de partenariats locaux avec le secteur privé et d'un certain niveau d'autonomie humaine et financière pour les établissements, il sera difficile de garantir souplesse et résilience. Dans un second temps, il conviendrait de mettre en place des réseaux scolaires consolidés pour optimiser les ressources d'enseignement et d'apprentissage et accroître l'efficacité. Ces réseaux nationaux pourraient étendre leurs relations de coopération à d'autres réseaux scolaires régionaux et internationaux afin de favoriser l'apprentissage par les pairs et le développement futur.

1.2 Diversifier et soutenir les mécanismes financiers de l'EFP afin de répondre aux différents besoins et de garantir la viabilité budgétaire

Dans la plupart des pays, le financement du système d'EFP est principalement assuré par le budget de l'État. Une gouvernance partagée pour répondre aux priorités politiques devrait également couvrir le financement de l'EFP et la diversification de ses sources. L'ETF recommande de lancer cette réforme en examinant l'élaboration et l'affectation budgétaires actuelles, et en évaluant la capacité du budget à couvrir les différents besoins et à fournir les compétences adéquates.

Élaborer une méthode de calcul des coûts afin de garantir une planification et une exécution budgétaires précises et durables. La simulation des implications financières des options stratégiques permet de vérifier que les choix sont réalistes et viables dans le temps. Il est important que les stratégies en matière de compétences incluent des estimations des coûts par rapport aux résultats et aux activités à planifier. Cela permettra une meilleure prévisibilité des ressources nécessaires au cours de la période de mise en œuvre.

Diversifier les sources de financement et accroître la part des ressources non étatiques pour mettre en œuvre les stratégies relatives aux compétences et au marché du travail et pour mobiliser concrètement le secteur privé. La diversification des sources de financement suppose une approche coûts-avantages équitable sur le plan économique, afin que ceux qui bénéficient des politiques publiques y contribuent également. Cette contribution, ou les systèmes et conditions de financement, pourraient revêtir de nombreuses formes, telles qu'une taxe de formation et des incitations connexes, la production de revenus par les établissements, les frais d'inscription, etc.

Évoluer vers des approches davantage axées sur les performances en matière d'affectation des ressources. Actuellement, dans la plupart des pays, les ressources sont déterminées par une simple augmentation (ou diminution) en pourcentage par rapport au budget de l'année précédente. Cette approche incrémentale historique ne tient pas compte des performances des prestataires ni de la réalisation des objectifs de la politique d'EFP. Les décideurs politiques devraient envisager d'établir des critères de base pour affecter les fonds en fonction des performances et des priorités politiques (c'est-à-dire, les inscriptions, les stages, la formation continue, la formation par le travail, etc.), afin de combler le fossé entre les stratégies et les réalisations concrètes, et de rendre la politique plus crédible et transparente.

Questions pour les groupes de travail

1. *Estimez-vous que cette priorité est pertinente pour la région? Pensez-vous que cette priorité s'applique également dans le contexte de votre propre pays?*
2. *Sur la base des recommandations fournies, quelle mesure jugez-vous la plus pertinente et la plus adaptée à une mise en œuvre régionale? (Veuillez préciser sous quelle forme: projets régionaux, réseaux, communauté de pratique, apprentissage par les pairs, etc.)*
3. *Disposez-vous dans votre pays d'une bonne pratique, que vous pourriez partager avec d'autres participants, sur la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures dans le domaine de la gouvernance et du financement?*